



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

construction navale

Question écrite n° 120403

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'avenir de la construction navale française et le soutien des pouvoirs publics à ce secteur essentiel de l'industrie. Alors que l'Union européenne a adopté en 2003 un programme sectoriel de soutien à la construction navale, LeaderSHiP 2015, reposant notamment sur l'aide à l'innovation et que nos principaux partenaires européens ont mis en oeuvre des programmes d'incitation à l'innovation dans la construction navale variant de 60 à 80 millions d'euros, la France n'a débloqué aucun crédit en faveur du soutien à l'industrie navale. Ce secteur, qui a enregistré en 2006, la plus forte croissance du secteur industriel français, risque d'être moins compétitif à l'avenir si aucun soutien public en matière de recherche-développement n'est attribué. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour soutenir la construction navale et plus particulièrement les démarches innovantes qui permettront de construire les navires de demain.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120403

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2577